

# Eau potable : première victoire contre les PFAS



c'est vous qui le dites !

**La lecture de l'article « Se servir du PLU pour booster la biodiversité, c'est possible » amène ce commentaire de Jérémie Steinger :** « La qualité des sols joue un rôle crucial dans la durabilité des villes de demain et l'infiltration présente des enjeux significatifs, des limites à prendre en compte mais également des perspectives encourageantes. Ainsi, le sol devient un élément fondamental des stratégies urbaines pour façonner les villes de demain. »

[www.clubtechnicites.fr/970141](http://www.clubtechnicites.fr/970141)



L'OFB et la Fondation Tour du Valat signent un accord-cadre pluriannuel afin de renforcer leur collaboration pour la protection de la biodiversité.

L'Assemblée nationale a voté une loi pour lutter contre les polluants éternels, les PFAS, dont le caractère toxique et cancérigène a été établi. Parmi les mesures adoptées figure notamment l'interdiction de fabriquer, d'importer ou d'exporter de nombreux produits (farts de ski, cosmétiques, textiles d'habillement, chaussures) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. La loi prévoit aussi un contrôle sanitaire de la présence des PFAS dans l'eau potable et les eaux en bouteille. Le ministère de la Santé publiera chaque année un bilan de la qualité de l'eau au robinet au regard des PFAS dont une liste sera établie par décret. Une carte déterminant les sites contaminés doit également être mise en ligne. Concernant la sortie des PFAS, cette loi prescrit « une trajectoire nationale de réduction progressive de la présence de PFAS dans les rejets aqueux des installations industrielles, de manière à tendre vers la fin de ces rejets dans les cinq ans. » Enfin, en application du principe « pollueur-payeur », la loi fixe une redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique assise sur les rejets de PFAS dans l'eau.

[www.clubtechnicites.fr/971410](http://www.clubtechnicites.fr/971410)

## Photovoltaïque : un moratoire très critiqué



© danboma - AdobeStock

Dans un arrêté tarifaire prochainement en consultation, le gouvernement envisage de réduire sensiblement, et de façon rétroactive au 1<sup>er</sup> février, les niveaux de soutien aux projets solaires d'une puissance comprise entre 100 et 500 kWc. Concrètement, la prime à l'installation des centrales sur toitures et sur ombrières qui, déjà, était réduite de 40 % depuis un an, serait divisée par deux. Le tarif de rachat du surplus d'électricité serait divisé par trois. « Le tarif de soutien sera ajusté pour préserver l'équilibre économique des projets, tout en maîtrisant la dépense publique », se défend le ministère en charge de l'énergie. « Plus aucun projet ne sera viable économiquement en 2025. Ceci revient en réalité à instaurer un moratoire, dans l'attente qu'un nouveau mécanisme de soutien se mette en place dans un calendrier non défini », lui répondent Enerplan et le syndicat des énergies renouvelables, dans un communiqué commun.

[www.clubtechnicites.fr/970071](http://www.clubtechnicites.fr/970071)

La ville de Bordeaux a choisi le Groupe EverWatt, via Boucl'Énergie, pour solariser la toiture de la Base sous-marin.

en bref

### Rapport accablant sur la gouvernance de l'eau

Noyautage des instances de décisions, remise en cause des études scientifiques, conflits d'intérêts... Dans une enquête parue en février, Greenpeace France pointe les failles de la gouvernance actuelle de l'eau. Dans son rapport baptisé « Démocratie à sec », l'ONG révèle « comment les lobbies agro-industriels manipulent la gouvernance de l'eau, avec la complicité de l'État ».

[www.clubtechnicites.fr/969930](http://www.clubtechnicites.fr/969930)

### Reut : un nouvel arrêté en consultation

Le gouvernement a mis en consultation publique un projet d'arrêté encadrant les conditions de réutilisation des eaux usées traitées (Reut) pour le nettoyage des voiries. Il s'agit tout d'abord de déterminer les utilisations autorisées et les restrictions d'usage. L'arrêté précise également quelles sources d'eaux traitées peuvent être utilisées et les conditions administratives de demande d'autorisation.



#### 1. Voirie

Clermont-Ferrand : un rond-point « à la hollandaise » pas comme les autres  
[www.clubtechnicites.fr/964251](http://www.clubtechnicites.fr/964251)

#### 2. Énergie

Les CEE : les collectivités à la peine  
[www.clubtechnicites.fr/972086](http://www.clubtechnicites.fr/972086)

#### 3. Transports

Les RER métropolitains vont-ils rester à quai ?  
[www.clubtechnicites.fr/969614](http://www.clubtechnicites.fr/969614)